



The Canadian
Accounting
Hall of Fame

Le Temple
de la renommée comptable
du Canada

KENNETH LE MESURIER CARTER – INTRONISÉ EN 2026



Kenneth Le Mesurier Carter est né à Montréal, au Québec, en 1906. Il a suivi une formation commerciale à l'Université McGill, où il a obtenu un diplôme en commerce et finance en 1922, à une époque où le Canada connaissait un développement économique et institutionnel rapide et où la comptabilité émergeait comme une profession moderne fondée sur la rigueur analytique et la confiance du public. Sa formation a jeté les bases intellectuelles d'une carrière caractérisée par un raisonnement rigoureux, une indépendance professionnelle et un engagement indéfectible envers l'intérêt public.

Carter a obtenu son titre de comptable agréé en 1926 et a commencé sa carrière professionnelle au bureau de Québec de McDonald Currie, un cabinet qui allait plus tard faire partie de PwC. Ses premières années dans la pratique publique ont coïncidé avec l'expansion des entreprises au Canada, lui permettant d'observer de près l'évolution des relations entre les entreprises, la fiscalité et le gouvernement. Cette expérience allait plus tard influencer sa vision plus large de l'équité fiscale, de la neutralité et de l'efficacité économique.

En 1935, Carter devint associé chez McDonald Currie et joua un rôle déterminant dans l'ouverture et la direction du bureau de Toronto. Il y occupa le poste d'associé directeur pendant près de trente ans, période durant laquelle le cabinet connut une croissance et une consolidation importantes à l'échelle nationale. Sous sa direction, le bureau de Toronto devint un pilier central des activités canadiennes du cabinet, capable de répondre aux besoins d'une clientèle d'entreprises et de marchés financiers de plus en plus complexes. Le mandat de Carter illustra parfaitement le rôle des comptables professionnels, à la fois experts techniques et acteurs clés de l'économie.

La nomination de Carter en 1962 par le premier ministre John Diefenbaker à la présidence de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité a été le moment déterminant de sa carrière, plaçant un comptable au cœur de l'une des révisions de politiques fiscales les plus importantes de l'histoire du Canada. Rares étaient les comptables professionnels, voire aucun, à avoir été chargés de présider une commission royale canadienne. Cette nomination témoignait de la

confiance exceptionnelle accordée à l'intégrité et aux capacités d'analyse de Carter à un moment où le système fiscal canadien nécessitait une refonte en profondeur.

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité, communément appelée « Commission Carter », présidée par Carter, a mobilisé plus de 150 comptables, économistes et avocats afin de repenser l'ensemble du système fiscal canadien. De 1962 à 1966, elle a mené 99 jours d'audiences publiques dans 12 villes du Canada et a reçu environ 300 mémoires de particuliers et d'organisations. Carter a personnellement présidé chaque audience, faisant preuve d'un leadership et d'un engagement personnel soutenus tout au long du processus. Le rapport en six volumes qui en a résulté est devenu l'une des analyses les plus complètes jamais réalisées au Canada en matière de fiscalité.

Le rapport Carter a défini un cadre cohérent et fondé sur des principes pour l'impôt sur le revenu, basé sur le concept de revenu global. Son expression la plus marquante, « un dollar est un dollar », traduisait l'idée que toutes les formes de revenu, qu'il s'agisse de salaires, de dividendes ou de gains en capital, devaient être traitées de manière égale. Il s'agissait d'un changement radical par rapport au régime fiscal de l'époque. La Commission a révélé comment les Canadiens fortunés et les sociétés exploitant les ressources naturelles évitaient l'impôt en tirant parti de lacunes dans la législation, et elle a montré comment une véritable équité pouvait permettre d'obtenir les mêmes recettes publiques tout en réduisant le fardeau fiscal de près de la moitié des Canadiens. Il s'agissait là d'une affirmation audacieuse de la valeur publique de l'expertise comptable, qui continue, plus de cinq décennies plus tard, de façonner les débats sur la fiscalité, non seulement au Canada, mais aussi dans de nombreux pays à travers le monde.

Le rapport Carter a suscité une vive controverse. Bien que Carter ait longtemps été un membre éminent de l'establishment financier de Toronto, les réformes qu'il a proposées ont rencontré une forte opposition de la part de nombreux magnats du monde des affaires et de la finance, qui s'opposaient en particulier à son appel à l'imposition des gains en capital. Le Parlement a finalement adopté une version modifiée des recommandations de la Commission. Le rapport a directement conduit aux réformes fiscales radicales de 1972, notamment l'introduction de l'imposition des gains en capital pour la première fois au Canada. L'objectif général de la Commission était de remplacer un système fiscal étroit et à taux élevé, où les taux marginaux les plus élevés atteignaient jusqu'à 80 %, par un système plus cohérent et plus inclusif, capable de soutenir des taux plus bas tout en améliorant l'équité.

Au-delà des changements législatifs, l'influence de Carter a été profonde au sein de la profession comptable et du milieu universitaire. Le rapport Carter demeure une référence fondamentale dans le domaine de la recherche fiscale canadienne, avec plus d'un millier de citations recensées dans les publications professionnelles et universitaires. Sa structure analytique et sa rigueur méthodologique ont façonné l'enseignement de la comptabilité, les examens professionnels et les programmes universitaires, en particulier dans l'enseignement de

l'impôt sur le revenu, des finances publiques et de la conception des politiques fiscales. En effet, les séminaires de post-baccalauréat à Harvard le considèrent comme un classique, n'ayant que peu d'équivalents parmi les propositions modernes de réforme fiscale.

Parallèlement à ses responsabilités dans le secteur public, Carter s'est imposé comme une figure de proue dans le domaine de la gouvernance professionnelle. Il a été président de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1947-1948, puis président de la Fondation canadienne de fiscalité en 1950. Ces fonctions l'ont placé au cœur des débats nationaux sur la politique fiscale, les normes professionnelles et l'évolution des responsabilités des comptables dans une économie moderne. Ses pairs ont toujours reconnu son jugement, son indépendance et son autorité intellectuelle.

L'héritage de Carter s'étend également à l'éthique professionnelle et au rôle d'intérêt public des comptables. Son leadership a démontré comment l'expertise technique, lorsqu'elle est combinée à l'indépendance et au courage intellectuel, peut servir de manière significative la société. Le processus consultatif inclusif de la Commission a permis à divers intervenants, notamment des organisations communautaires et à but non lucratif, de participer aux discussions sur les politiques nationales, illustrant ainsi une forme d'engagement professionnel qui dépassait le cadre de la pratique commerciale.

Au sein de la profession, Carter est considéré non seulement comme une figure historique, mais aussi comme un pionnier. Son travail continue d'influencer la façon dont les comptables, les décideurs politiques et les universitaires appréhendent la fiscalité, l'équité et la relation entre l'expertise et la prise de décision démocratique. Les lettres de soutien décrivant sa carrière soulignent que sa contribution est sans égale dans l'histoire fiscale canadienne et affirment que son héritage mérite pleinement d'être reconnu au plus haut niveau des distinctions professionnelles.

Comptable agréé de renom, dirigeant d'un cabinet et fonctionnaire exemplaire, Carter a mené une carrière qui a fait le pont entre la pratique professionnelle et la politique nationale à un niveau rarement atteint dans la profession. Son héritage durable repose principalement sur sa présidence de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, dont le rapport historique a profondément remodelé la politique fiscale canadienne et continue d'influencer la pensée professionnelle, l'enseignement et le débat public plus d'un demi-siècle plus tard. Kenneth Le Mesurier Carter est décédé en mai 1969.